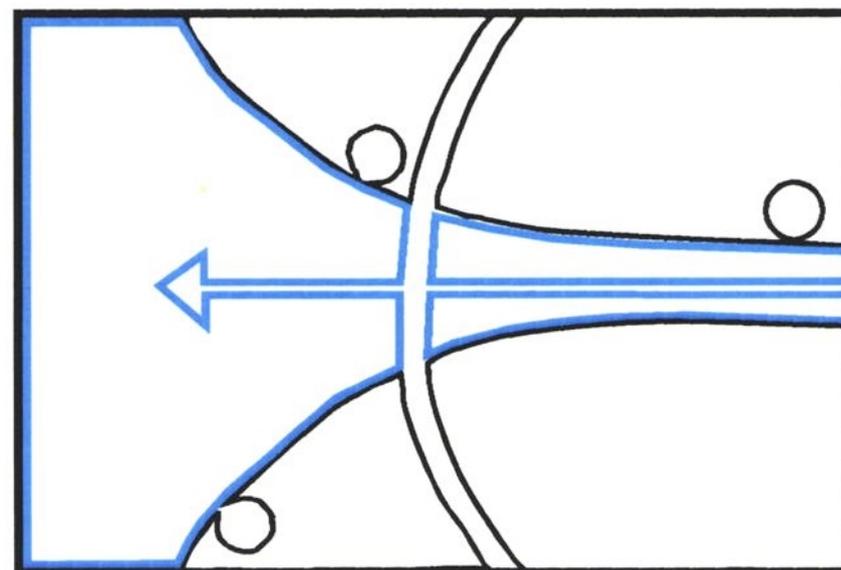


DIRECTIONS REGIONALES DE L'EQUIPEMENT DE HAUTE ET BASSE NORMANDIE



POUR UN PROJET DE TERRITOIRE DU

**GRAND
ESTUAIRE
NORMAND**

PLA
142

Décembre 1994

CONTRIBUTION

POUR UN PROJET DE TERRITOIRE

Le présent document, sans prétendre faire le tour de la question, propose :

- . un diagnostic du territoire,
- . un projet pour le territoire : finalité, objectifs fonctionnels et spatiaux et conditions pour atteindre ces objectifs.

Il vise à obtenir auprès des autorités centrales un mandat pour :

- . mener des concertations avec les partenaires locaux s'appuyant sur des études, des expertises et des réflexions prospectives approfondies et complémentaires, à réaliser,
- . définir les actions que l'Etat s'engage à mener sur ce territoire

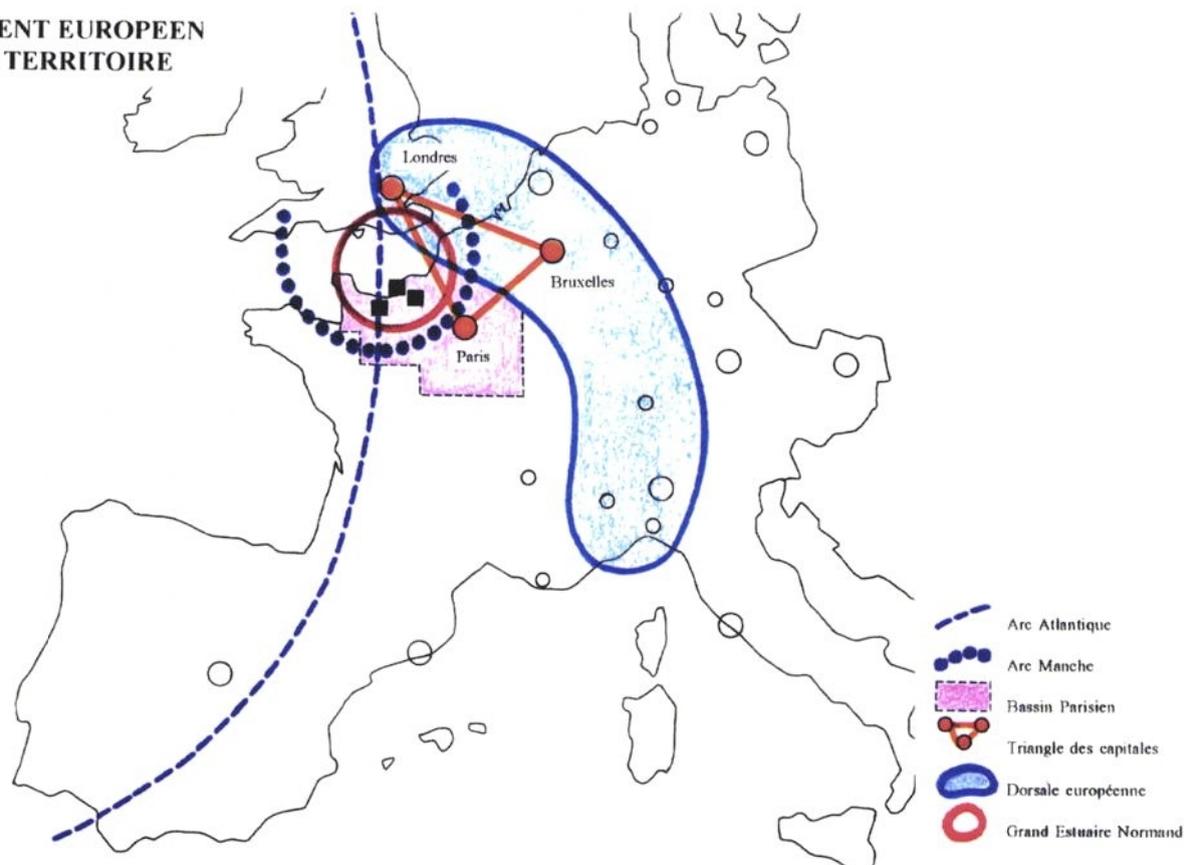
DIAGNOSTIC

DU TERRITOIRE

Un territoire qui ne tire pas tous les bénéfices de sa situation géographique française, européenne et mondiale

Les trois agglomérations - Caen, Rouen, Le Havre - susceptibles de structurer le Grand Estuaire Normand sont en marge de la dorsale européenne Londres - Milan. Elles sont proches de l'Ile-de-France qui leur confère une vocation utilitariste, limitant ainsi leurs ambitions. Elles sont parties prenantes de l'Arc Atlantique et, plus encore, de l'Arc Manche dont elles pourraient constituer le pivot, sans que cela n'ait vraiment encore créé une véritable dynamique.

POSITIONNEMENT EUROPEEN DU PROJET DE TERRITOIRE

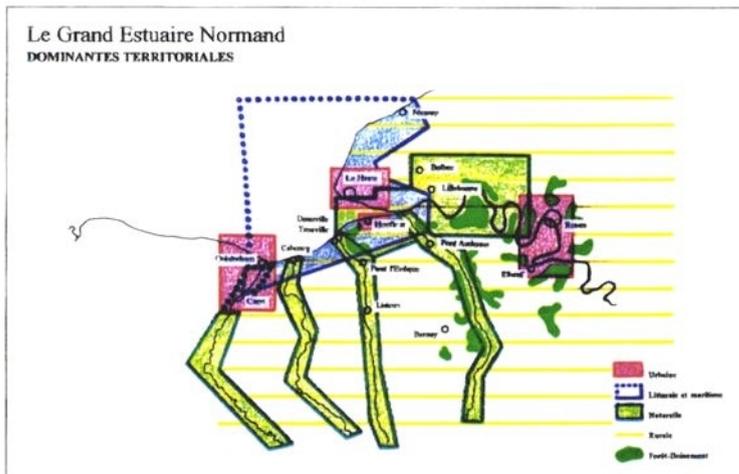


Un territoire composite, encore insuffisamment intégré pour constituer le soubassement territorial d'une aire métropolitaine

La juxtaposition, dans un périmètre limité, d'espaces urbains, ruraux, littoraux très divers, mais aussi d'espaces à enjeux écologiques forts, font du Grand Estuaire Normand un territoire composite dont les modes de gestion et d'organisation ne sauraient être uniformes.

Trois agglomérations de taille moyenne, à l'échelle nationale et européenne, situées en distance-temps à environ 1 heure l'une de l'autre, constituées en un réseau de villes-centre naissant et un ensemble de petites villes et de bourgs, faiblement fédéré, ne constituent pas, pour le moment, un système urbain suffisamment intégré.

A l'échelle de chaque agglomération, des grands projets de développement et d'aménagement souvent encore embryonnaires, insuffisamment concertés et peu fédérateurs, mais aussi des opportunités communes qui n'ont pas été saisies (accompagnement du Pont de Normandie) ne facilitent pas le renforcement de ce système urbain.

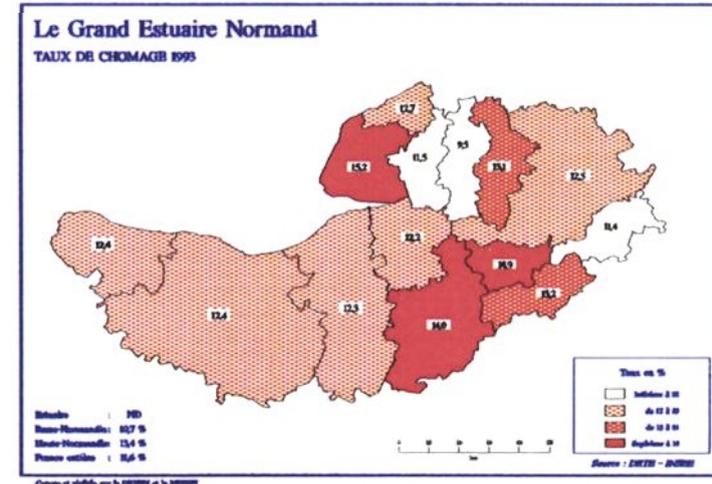
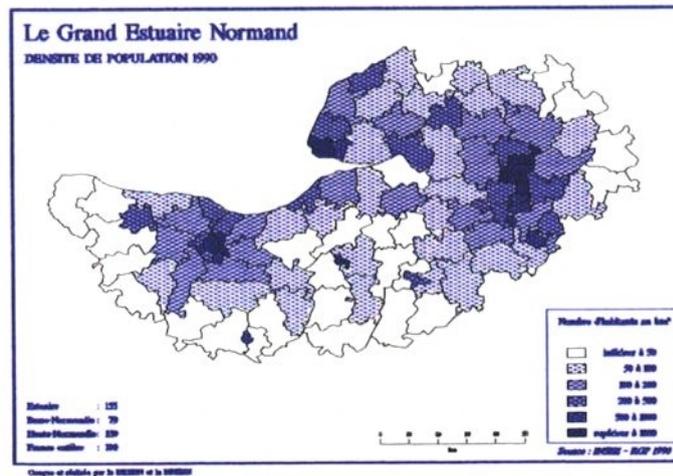


Un espace qui n'apparaît pas en position de tirer suffisamment profit des grandes dynamiques actuelles

Des emplois stratégiques en nombre insuffisant, des fonctions d'intermédiation et notamment celles liées à l'activité portuaire, des services aux entreprises, et une économie liée à la valorisation de l'espace faiblement représentés, un maillage radial-rocade inachevé et, de toute façon, uniquement autoroutier sont autant de critères qui ne confèrent pas aux trois agglomérations du Grand Estuaire Normand les caractéristiques d'un espace capable d'organiser et surtout de valoriser les échanges.

Une position socio-économique moyenne

Une population relativement jeune mais un solde migratoire légèrement négatif, une densité et un volume de population moyens, à l'échelle européenne, un niveau de qualification générale en dessous de la moyenne nationale, une situation de l'emploi très difficile (taux de chômage parmi les plus élevés de France, faiblesse de la création d'emplois), une économie manufacturière puissante mais sensible à la concurrence internationale, sont autant d'indicateurs synonymes de l'attractivité économique "moyenne" du Grand Estuaire Normand.



Ce premier diagnostic, en demi-teinte, qu'il conviendrait d'affiner, ne doit pas ignorer que le Grand Estuaire Normand dispose d'atouts :

. être à proximité des grands zones d'échanges offre des perspectives de développement économique importantes : le territoire se situe, en effet, entre deux métropoles internationales, Londres et Paris, il dispose d'une façade maritime et portuaire ouverte sur la mer la plus fréquentée du globe et peut se connecter à la dorsale européenne dont il n'est pas très éloigné,

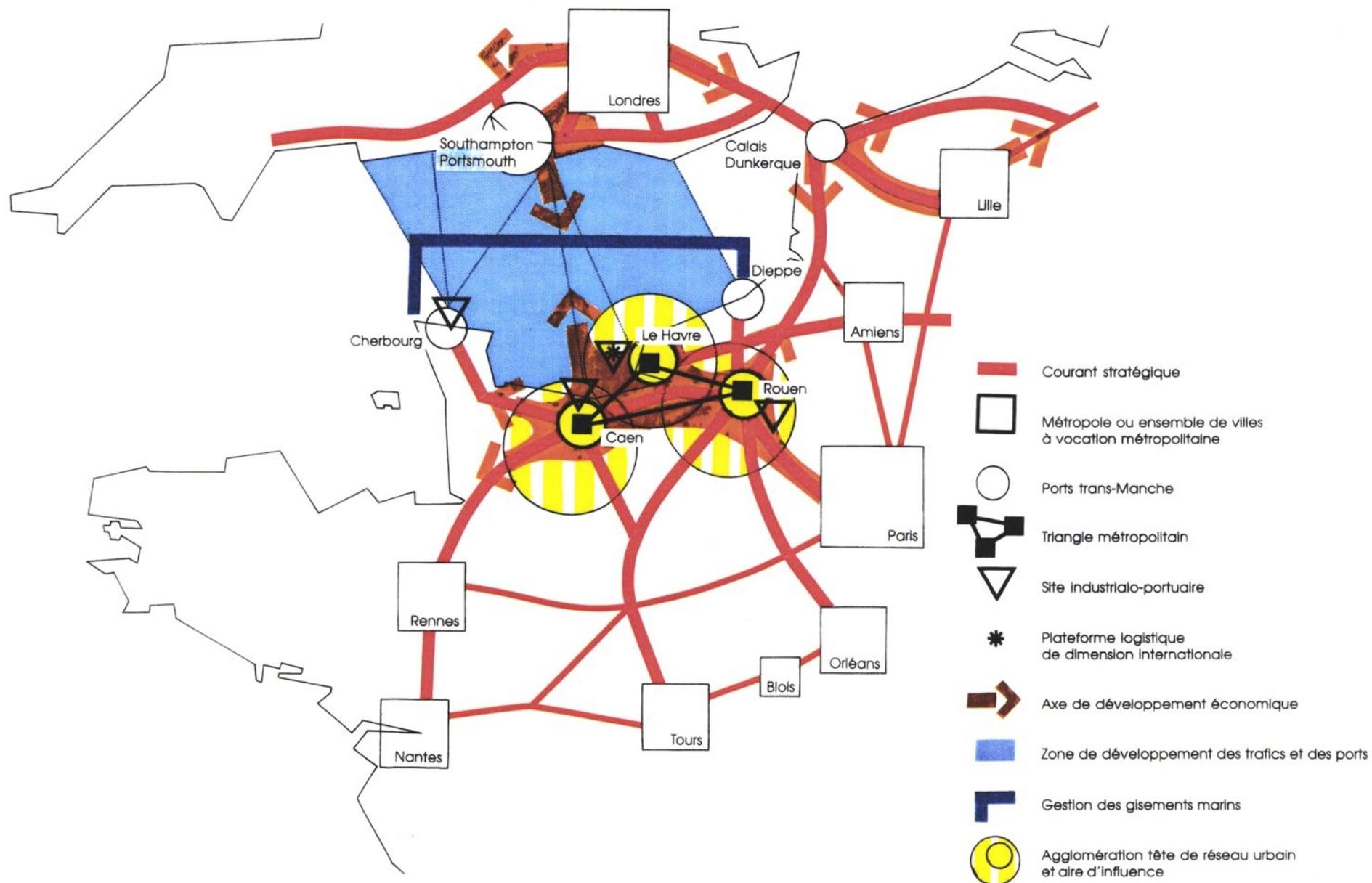
. avoir un outil portuaire de premier ordre et un maillage autoroutier qui se densifie même si des efforts importants restent à faire pour l'ouvrir vers le sud, sont des éléments constitutifs d'un véritable noeud de communication et de valorisation des flux,

. disposer d'un patrimoine naturel riche, s'appuyant sur un espace à faible densité permet au territoire de s'inscrire dans une dynamique de développement durable, et ainsi offrir une alternative aux effets négatifs de la concentration autour de la dorsale européenne ou au sein de l'Île-de-France,

. avoir une économie traditionnelle bien représentée, avoir trois agglomérations qui peuvent constituer, ensemble, par leur poids et leur configuration triangulaire, le principal point d'appui du Bassin Parisien, doit permettre d'asseoir une nouvelle dynamique économique et urbaine, basée sur l'équilibre du territoire et la qualité de vie.

A l'énoncé de ces atouts, qui ne sont sans doute pas les seuls, une finalité fédératrice pour les trois agglomérations mais aussi pour leurs territoires intermédiaires de proximité serait de faire du Grand Estuaire Normand :

«un espace de polarisation économique capable d'organiser et de valoriser des échanges de niveau international»



UN PROJET

POUR LE TERRITOIRE

Des valeurs pour un projet de territoire

Faire de cet espace **un territoire à vocation métropolitaine**, en s'appuyant sur les trois agglomérations Caen, Rouen, Le Havre, trouver **un équilibre entre son double positionnement spatial, continental et maritime**, trouver **une harmonie entre développement et protection du territoire et générer des effets d'entraînement sur l'ensemble des territoires normands** sont les valeurs qui doivent guider la définition, dans un cadre partenarial, des objectifs fonctionnels et spatiaux pour le territoire et des conditions pour les atteindre (programmes d'études, réflexions et actions concrètes).

Des objectifs fonctionnels et spatiaux pour le territoire et des conditions pour les atteindre (programmes d'études, réflexions partenariales et actions concrètes)

Quatre grands objectifs fonctionnels fondés sur des situations géo-stratégiques originales doivent être atteints pour que le Grand Estuaire Normand devienne un véritable espace de polarisation économique de dimension européenne.

1. Le Grand Estuaire Normand doit devenir une place de commandement et d'intermédiation de niveau international dans le domaine du négoce et de la logistique. Il doit en effet s'affirmer comme l'avant-port de l'ouest européen.

Afin de concrétiser cet objectif, il paraît indispensable de mener, un programme d'études et de réflexions partenariales portant sur :

. les conséquences en termes de développement des fonctions d'intermédiation de niveau international, des services aux entreprises, d'accueil de nouvelles catégories socio-professionnelles (logement, formation, culture...), de rentabilité d'une plate-forme logistique de niveau international, d'orientations stratégiques pour les ports de la Basse Seine et les dessertes aéroportuaires des régions normandes,

. les conditions en termes de grandes infrastructures : achever, dans une perspective de renforcement de l'axe Nord-Sud, le noeud autoroutier (A28, A29, Pont de Normandie et sa liaison avec l'A 13), la RN 154 et de réaliser l'autoroute A 83 (dite des Estuaires) ; raccrocher le territoire aux réseaux européens de circulation à grande vitesse, réaliser l'ouverture du territoire par le réseau fluvial (Seine Est, Seine Nord) et soutenir la conception et la réalisation de grands projets d'aménagement fédérateurs pour les trois agglomérations.

2. Le Grand Estuaire Normand doit renforcer la synergie entre les fonctions d'excellence des trois grandes agglomérations pour se doter d'un poids significatif vis-à-vis de l'Île-de-France et jouer un effet d'entraînement vis-à-vis des territoires intermédiaires. Il doit en effet s'affirmer comme un territoire d'appui du Bassin Parisien par des fonctions déterminantes et spécifiques, à cette échelle.

Il est nécessaire de concrétiser, renforcer et promouvoir :

. les pôles d'excellence de niveau européen, complémentaires de ceux de l'Île-de-France que pourraient développer, de façon partagée, les trois agglomérations. La Haute Normandie s'engage pour un soutien aux pôles "mécanique et énergétique", "chimie fine et bio-médical" pour lequel une action interrégionale en réseau est déjà prévue, et "transports et logistique". La Basse Normandie développe "les sciences de la nature et des matériaux", "la sécurité informatique", et "les sciences humaines et sociales".

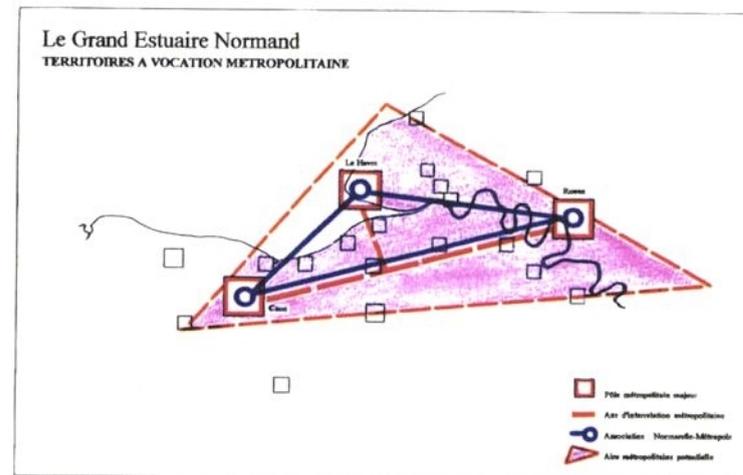
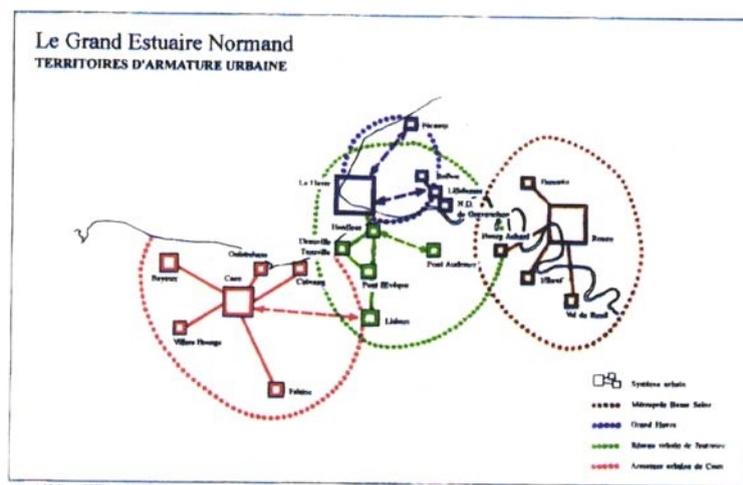
Il est indispensable de réfléchir à :

. des modes d'approches communs pour la mise en place coordonnée des fonctions d'excellence : fonctions tertiaires supérieures, filières universitaires, préparations aux grandes écoles, services aux entreprises et aux particuliers, implantation des activités, lieux de rencontres de niveau international...
. la définition d'une stratégie pour optimiser et valoriser les secteurs ruraux du territoire et notamment l'agriculture et la pêche.

Du point de vue urbain, un programme d'études pourrait permettre :

- . d'apporter un cadrage prospectif et territorial permettant de prendre en compte dans les exercices locaux de planification la dimension stratégique du Grand Estuaire Normand,
- . de rechercher la cohérence spatiale entre les politiques de développement du Grand Estuaire Normand et les aspirations et initiatives locales de type "charte de développement" dans le cadre de bassins de vie,
- . de renforcer et valoriser la recherche urbaine autour des concepts de métropole, d'urbanisation à faible densité, de villes portuaires afin de proposer et de réaliser des projets urbains intégrant ces dimensions.

Du point de vue de l'offre de transport, une étude de faisabilité d'un transport en commun cadencé entre les trois grandes agglomérations est indispensable, notamment dans la perspective de constituer à terme un bassin d'emploi unique.



3. Le Grand Estuaire Normand doit développer une économie de valorisation du territoire reconnue au niveau international s'appuyant sur un espace privilégié de protection et de valorisation du patrimoine naturel et historique.

Du point de vue protection et valorisation du patrimoine, il est nécessaire de poursuivre les actions visant :

- . la gestion harmonieuse des ressources naturelles et des espaces d'intérêt écologique majeurs,
- . le soutien à l'activité agricole pour lui permettre de jouer son rôle de maintien d'un espace de qualité,
- . l'orientation stratégique (développement / protection) des grands espaces à enjeux écologiques forts (littoral, espaces boisés, espaces agricoles, vallées, estuaire),
- . la prévention des risques majeurs naturels et technologiques avec, pour objectif, la reconquête de la qualité des eaux et des milieux estuariens.

Du point de vue du tourisme, il est nécessaire de mettre en place une véritable stratégie pour capter une partie des flux touristiques que génère Paris sous des formes aussi diverses que le tourisme historique, patrimonial, culturel, fluvial, littoral. Des études doivent être conduites sur les possibilités de tourisme de courts et longs séjours et d'affaires, de circuits touristiques complémentaires, sur le démarchage international à conduire et sur les besoins complémentaires en structures d'accueil.

4. Le Grand Estuaire Normand doit également, à terme, participer activement à la mise en réseau de plusieurs grands chantiers d'aménagement du territoire (Arc Manche, Arc Atlantique, etc...), espaces déterminants dans le renforcement des contre-poids économiques et territoriaux à la dorsale européenne Londres - Milan.

Cela nécessite que le projet de territoire du Grand Estuaire Normand propose une stratégie spécifiquement littorale visant :

- . au développement du potentiel économique du territoire,
- . à la relance du schéma d'orientation et de gestion du littoral à l'échelle des grandes façades littorales.

Cela suppose que les études, réflexions et actions visant à atteindre les trois grands objectifs précédents prennent en compte les options définies ou à définir par les deux chantiers d'aménagement du territoire, Arc Atlantique et Arc Manche, et s'inscrivent dans une logique de réseau sur des thèmes aussi variés que l'implantation de plates-formes logistiques, la répartition des pôles stratégiques d'activité, le développement du réseau de recherche, la protection et la valorisation du patrimoine, le développement du tourisme.

LA MISE EN OEUVRE

DE LA DEMARCHE "PROJET DE TERRITOIRE"

La nécessité du partenariat

Pour atteindre les grands objectifs fixés précédemment, une démarche de type partenarial doit être mise en place. Il s'agit d'approfondir et d'analyser, entre l'Etat et les partenaires locaux, tous les éléments de connaissance et de prospective concernant ce territoire pour en définir les objectifs opérationnels, les plus adaptés et les plus réalistes.

La mise en place d'un partenariat signifie la constitution d'un comité de pilotage entre l'Etat, les Régions et Normandie-Métropole dont les réflexions et décisions seront préparées par un groupe de travail technique composé des SGAR, des services des Conseils Régionaux, des DRE, des DIREN, de l'AURH et des DDE, associant autant que de besoin des experts extérieurs mais aussi d'autres services déconcentrés, INSEE, DRIRE, DRAF, DRTE, ports, chambres consulaires.

Incontournable, ce partenariat est l'un des principaux points de difficulté de cette démarche. L'Etat doit avoir là une action plus qu'incitatrice auprès des acteurs locaux.

La mise en oeuvre d'un programme d'études, d'expertises et de réflexions

Des études, des expertises générales pour approfondir la connaissance du fonctionnement du territoire, des réflexions à caractère prospectif pour définir le projet de territoire et des études plus opérationnelles, à caractère économique pour examiner les conditions de mise en oeuvre de tel ou tel objectif paraissent nécessaires pour appuyer la démarche.

Des actions sur lesquelles l'Etat doit s'engager

L'Etat doit apporter son propre diagnostic, sa propre vision sur le territoire et la faire partager avec les acteurs locaux, mais il doit aussi **définir les actions qu'il entend mener ou soutenir en vue de la réalisation du projet** : réseau routier, autoroutier, et ferré, stratégie portuaire, fluviale et aéroportuaire, accompagnement politique et financier d'un ou plusieurs grands projets de développement et d'aménagement fédérateurs, incitation à une politique de projets urbains à caractère portuaire, de protection et de valorisation du patrimoine.....

Le présent document s'appuie sur des réflexions, des études, des expertises conduites par les deux DRE normandes.

Directions Régionales de l'Équipement de Haute et Basse Normandie - L'aire d'étude : présentation du territoire du Grand Estuaire Normand (atlas) - Janvier 1994

Directions Régionales de l'Équipement de Haute et Basse Normandie - Contribution au projet de territoire - Analyse et cartographie des spécificités territoriales et problématiques d'études - Document provisoire - Janvier 1994

TETRA - Commentaires relatifs à l'atlas du Grand Estuaire Normand - Décembre 1993

TETRA - Environnement socio-économique du Grand Estuaire Normand - Décembre 1993

Ce document, élaboré par les DRE de Haute et Basse Normandie, a été mis au point avec le concours des services d'études des S.G.A.R. et des DIREN.